

# COMMUNE DE FRONCLES

\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

Le 20 octobre deux mille vingt, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Froncles à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

### Présents :

M. Patrice VOIRIN, Mmes Annick CATTANI, Pascale DA SILVA, Céline DELALAIN, Isabelle PELTIER, Jessica REINE, Chantal VAUTHIERS, MM. Romain CAMINADE, Serge HENRY, Pascal JACQUIER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Alexandre ZIMMERMANN

### Excusés ayant donné procuration :

Mme Céline AMAR à Mme Chantal VAUTHIERS, Mme Joséphine JAUVAIN à Mme Jessica REINE, Mme Estelle PIERRE à M. Luc NOIROT, M. René GUERDER à Maurice ANDRIOT

Excusé : M. Alexandre SAUVAGE

Secrétaire : Mme Annick CATTANI

## RÉSUMÉ

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

### ATTRIBUTION DU BAIL DE CHASSE

Le 25 septembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les conditions de renouvellement du bail de location du droit de chasse du lot n°2 de la forêt communale de Froncles.

Il a été décidé de renouveler le bail de chasse à l'amiable **en donnant préférence aux équipes de chasseurs fronclois.**

La soumission amiable a été annoncée par voie d'affichage pendant 10 jours soit du 5 au 15 octobre 2020. Lecture est faite de la publicité par le Maire.

Le Maire informe que 3 soumissions cachetées ont été reçues et ouvertes en réunion Maire/Adjointes comme prévu dans la publicité.

**Une seule offre correspond aux conditions de renouvellement de ce lot, votées au Conseil précédent.**

Il convient ainsi d'attribuer le lot de chasse n°2 de la forêt communale de Froncles, pour 315 ha, à : M. Didier COTTRELLE, qui présente une équipe composée de 15 chasseurs fronclois sur 25, pour un loyer annuel de 4 095 € basé sur 13 €/ha.

Une convention distincte sera contractée suite à la présence d'une baraque de chasse.

Après débat, à 17 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal décide d'attribuer la location du lot de chasse n°2 à **M. Didier COTTRELLE.**

**La séance est levée à 19h15.**

Le Maire,  
Patrice VOIRIN

